



Compte-Rendu de l'Assemblée Générale de l'Après Sheva du 24 Janvier 2026

La première Assemblée Générale de l'Après Sheva s'est tenue comme convenu le 24 janvier 2026, le présent compte rendu est un complément du support présenté lors de la réunion.

1. Élection du nouveau bureau

Le nouveau bureau a été élu à l'unanimité par vote à main levée.

Présidente : Emmanuelle LACENE

Vice-Présidente : Diane SCHEEPMANS

Trésorier : Pierre MANANT

Secrétaire : Stéphanie MATHIEU

Vice-Secrétaire : Carla KORWIN ZMIJOWSKA

2. Activités et Collecte de fonds

Un appel a été lancé pour la poursuite de la confection de gâteaux destinés à être vendus lors des animations du Club. Cette initiative rencontre un franc succès, les participants effectuant des dons selon leur bon vouloir.

3. Actions de l'Après Sheva

De nombreuses idées ont été proposées par les adhérents concernant les actions de l'Après Sheva ("La Saint-Valentin des chevaux", une tombola, une brocante). Les idées proposées sont très pertinentes néanmoins leur réalisation peut nécessiter un investissement conséquent en temps. Les membres sont encouragés à soumettre leurs propositions, qui seront étudiées par l'équipe du bureau.

4. Finances

Le bilan de la 1^{ère} année est présenté (détail des recettes et dépenses).

Parmi les actions de l'Après Sheva, une participation aux frais de transport est prévue pour le départ des chevaux retraités. Le financement s'effectue au prorata du coût du transport (50% pris en charge avec un plafond de 250€). Des cadeaux (couverture et masque anti-mouches) sont également prévus pour nos chevaux et poneys retraités.

5. Adhérents

L'association comptait 32 membres en juin 2025 et 60 en décembre.

6. Perspectives financières

Cette année, un seul cheval devrait partir en retraite (Qavaletti) et peut-être 1 et /ou 2 poneys (à voir avec l'équipe enseignante).

Cependant, l'association anticipe un besoin de trésorerie important en 2027, en raison d'un nombre estimé de départs à la retraite plus conséquent.

7. Communication

Il a été proposé de communiquer sur les réseaux sociaux concernant les actions de notre partenaire Horse Prestige (Sellerie du bois à Charenton-Le-Pont).



8. Informations pour prendre un cheval à la retraite

- Il est désormais possible d'envisager la copropriété pour les chevaux retraités.
- Il est rappelé que le transfert de propriété de l'équidé se fait directement entre la Sheva et la personne qui l'accueille.
- Depuis janvier 2023, il est obligatoire d'avoir le certificat de capacité de détention d'un cheval. Celui-ci comporte 2 modules (théorique et pratique). Toutes les informations sont sur le site de la FFE (<https://www.ffe.com/le-cheval/capacite-detenteur-d-equide>)

9. Adhésions 2026

Un rappel a été fait concernant l'importance des adhésions pour l'année 2026, soulignant que les chevaux ont besoin du soutien financier des membres.

10. Réponses aux questions posées

- a) **Contrat de cession :** Le contrat de cession est établi par l'association.
- b) **Prix de cession des chevaux :** L'association et la Sheva ne fixent pas de prix pour la cession des chevaux. La priorité est donnée à l'identification d'une famille bienveillante, capable de prendre soin des chevaux et adhérant aux valeurs de la Sheva et de l'Après-Sheva. L'association insiste fortement sur le fait que l'objectif du départ en retraite est une retraite pure pour les chevaux.
- c) **Coût d'entretien d'un cheval retraité :** Il faut prévoir entre 300€ à 400€ par mois pour l'entretien d'un cheval retraité.